

COMMUNE DE GESVES

CONVOCAATION du CONSEIL COMMUNAL

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-17. (ancien Art.90 NLC)

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,
le Collège communal a l'honneur d'inviter
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal
à se réunir à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu le mercredi 26 juin 2024 à 20h30
en la salle « Colonnes »
(rue de la Pichelotte, 9 à 5340 GESVES)

ORDRE DU JOUR

EN SEANCE PUBLIQUE

INTERCOMMUNALES

1. Gestionnaire de distribution d'électricité - Affiliation à IDEFIN - Secteur électricité - Démission partielle
2. Logis andennais - Assemblée générale ordinaire des actionnaires - 27 juin 2024

ELECTIONS

3. Élections du 13 octobre 2024 - Ordonnance de Police en matière d'affichage électoral

AFFAIRES GENERALES

4. Rapport de rémunération - Année 2024 - Exercice 2023

FABRIQUE D'EGLISE

5. Fabrique d'Eglise d'Haltinne - Compte 2023

SIPPT

6. Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail (SIPPT) - Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur - PST 1.2.2.00

PCDR

7. PCDR - Convention faisabilité 2023 - FP 1.18 Rénovation du centre récréatif de Mozet en Maison de village et aménagement des abords - Désignation d'un auteur de projet - PST 2.3.3.1

PATRIMOINE

8. Convention de mise à disposition d'une partie du parking du Hall des Sports de Gesves au profit de BATOPIN pour l'installation d'un kiosque GAB
9. Acquisition du bien privé cadastré division 5, section A et n°268 G et situé rue de la Croisette 15 à 5340 SORÉE - Approbation du projet d'acte - PST 2.3.3.2
10. Déclassement de véhicules

MARCHES PUBLICS

11. Marché public relatif à la désignation d'un auteur de projet pour l'entretien des voiries 2025 à 2027 & programmation PIC 2025 à 2027 - Approbation des conditions et du mode de passation - PST 2.2.9.1
12. Plan d'investissement 2025-2027 - Fiches projets simplifiées - Mission auteur de projet - PST 2.2.9.1
13. Démolition RTG2 - Approbation des conditions et du mode de passation - PST 2.4.2.1

ENVIRONNEMENT

14. Charte d'engagement 2024 à signer pour la gestion forestière durable PEFC en Wallonie - PST 2.4.7.3

CPAS

15. Remplacement d'un Conseiller de l'Action Sociale

PLAN DE COHESION SOCIALE

16. Plan de Cohésion Sociale - Approbation du rapport d'activité 2020-2025 – PST 2.2.3.OO

A HUIS CLOS

ENSEIGNEMENT

1. Écoles communales - Demande de congé pour prestations réduites accordé au membre du personnel en incapacité de travail à la suite d'une maladie ou d'une infirmité (8 p/s du 12/06/2024 au 11/07/2024, IB) - Ratification de décision du Collège communal du 10/06/2024
2. Écoles communales - Désignation d'un maître de religion catholique à titre définitif à temps partiel (7 p/s, CN) dans le cadre d'un remplacement (IB) du 12/06/2024 au 05/07/2024 - Ratification de la décision du Collège communal du 10/06/2024
3. École communale de l'Envol - Désignation d'une puéricultrice à titre temporaire à temps plein (36 p/s, MPE) à partir du 04/06/2024 dans le cadre du remplacement d'une puéricultrice définitive (ML) en congé maladie à partir du 04/06/2024 - Ratification de la décision du Collège communal du 27/05/2024
4. École communale de l'Envol - Modification de désignation d'une institutrice maternelle temporaire (13 p/s supplémentaires, FN) à partir du 28/05/2024 - Ratification de la décision du Collège communal du 27/05/2024
5. École communale de l'Envol - Demande de congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenance personnelle, du 26/08/2024 au 24/08/2025 pour 1/5 temps (5 p/s) (ACA)
6. École communale de l'Envol - 1ère demande - Interruption de carrière dans le cadre du congé parental à temps partiel : 1/5 temps (4 p/s) du 01/09/2024 au 30/06/2025 (10 mois) (LL)
7. École communale de l'Envol - Demande de congé pour exercer provisoirement une autre fonction de promotion également ou mieux rémunérée non universitaire dans un emploi vacant ou non dont le titulaire est absent pour une cause autre que maladie, maternité ou accident de travail - 26/08/2024 au 24/08/2025 (Commune d'Assesse) (MJ)

Ainsi décidé par le Collège communal en séance du 17/06/2024

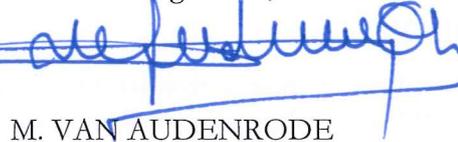
Par ordonnance :

La Directrice générale,


M-A HARDY



Le Bourgmestre,


M. VAN AUDENRODE